

## SÉANCE DU 4 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le six avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des loisirs, sous la présidence de M. Christian RUAULT.

Présents : Mmes Braut-Louvet, Desfete, Gazeau (procuration de Mme Bonnier), Pichonneau, Labory, Desveaux, MM. Bossis (procuration de Mr Moreau J), Courais, Hardouin, Lechat, Moreau C, Pecquery.

Absent(s) excusé(s) : Mme Bonnier (a donné procuration à Mme Gazeau) et Mr Moreau J (a donné procuration à Mr Bossis)

Secrétaire : Mme LABORY

Date de la convocation :	27/04/2021
Date d'affichage :	27/04/2021
Nombre de conseillers :	13

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 AVRIL 2021

Le procès-verbal du 6 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

### COMPTE RENDU DES REUNIONS D'AGGLO

#### - Pacte Gouvernance 2020-2026 :

Mr le maire nous informe sur le Pacte de Gouvernance proposé par le conseil communautaire d'Agglomération Saumur Val de Loire. Celui-ci a été élaboré en concertation avec les communes, grâce à un questionnaire et un groupe de travail réuni plusieurs fois avant d'être débattu au conseil communautaire. Ce pacte définit et garantit une gouvernance qui permet la réactivité, la sérénité, l'équité, la confiance et la représentativité de chaque commune dans le processus décisionnel.

#### Décision du Conseil :

*Lors de sa réunion du 30 juillet 2020, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a débattu sur l'opportunité de rédiger un pacte de gouvernance. Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité de définir la nature des relations entre les communes et l'Agglomération et les valeurs portées collégialement afin de construire ensemble une vision partagée de l'Agglomération, du territoire et du service aux usagers.*

*Élaboré en concertation avec les communes, grâce à un questionnaire et un groupe de travail réuni plusieurs fois, ce pacte définit et garantit une gouvernance qui permet la réactivité, la sérénité, l'équité, la confiance et la représentativité de chaque commune dans le processus décisionnel.*

*Les communes et l'agglomération placent également la solidarité, la représentativité et la confiance au cœur de la coopération intercommunale. Cette approche passe par l'adoption d'un pacte de gouvernance, afin de préserver notamment le rôle des communes qui sont le premier maillon de l'échelon territorial et les interlocuteurs privilégiés des citoyens au quotidien.*

*Ce pacte précise l'ambition collective pour le développement du territoire. Il définit les modalités de la gouvernance et l'organisation de l'exécutif ainsi que le rôle de chacune des instances décisionnelles. Il garantit la bonne articulation et la complémentarité entre l'intercommunalité et les communes. Il réaffirme l'action des élus qui s'investissent en permanence dans leurs fonctions municipales au service de leurs administrés.*

*Le pacte de gouvernance, annexé à la présente délibération, sera mis en œuvre dès son adoption par le Conseil communautaire. Approuvé par le bureau de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2021, les maires de chaque commune de la communauté d'agglomération ont été sollicités par courriel en date du 2 avril 2021 afin de présenter celui-ci en vue de son approbation à leur conseil municipal.*

*VU la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 introduisant la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI à fiscalité propre et l'article L. 5211-11-2 du CGCT en fixant les modalités ;*

*VU la délibération du 30 juillet 2021, instaurant un débat et approuvant l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté d'Agglomération ;*

*VU la délibération du bureau de communauté de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en date du 25 mars 2021, approuvant le pacte de gouvernance ;*

*VU la demande en date du 2 avril 2021 du président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire sollicitant la présentation de ce pacte en vue de son adoption devant les conseils municipaux des communes de la Communauté d'Agglomération,*

*Le conseil municipal, et après en avoir délibéré :*

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur le pacte de gouvernance approuvé par le bureau Communautaire du 25 mars 2021

#### - EAUX : Projet de convention de prestation de service pour l'entretien des poteaux incendie, environ 30 poteaux à SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE :

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

La prise en charge financière se ferait par les communes concernées sur la base des coûts suivants :

Prestations	Montants
Pesée de poteau incendie	30 € par pesée et par poteau
Maintenant de niveau 1	20 € par intervention et par poteau
Maintenant de niveau 2	50 € par intervention et par poteau
Maintenant de niveau 3	450 € par intervention et par poteau
Maintenant de niveau 4	600 € par intervention et par poteau
Renouvellement	1 500 € par intervention et par poteau
Création	1 700 € par intervention et par poteau

#### Décision du Conseil :

*Mr le Maire nous a transmis la délibération de la convention de prestation de service pour l'entretien des poteaux incendie.*

*Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer cette convention et à la renvoyer complétée et signée.*

**- PAT Projet cuisine centralisée :**

Les élus vont participer au comité de pilotage.

**- Plan vélo :**

Mr le Maire propose un aménagement de la ligne de chemin de fer SAUMUR - NOYANT – BAUGÉ.

**- Fibre :**

Les branchements sont prêts sur une partie du territoire, nous sommes dans l'attente des opérateurs.

---

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

---

---

### SUBVENTIONS

---

- Restos du cœur : Demande 684 euros (2 922 repas distribués)  
- ADMR : 2019 : 800 € / 2020 : 1 000 € : 2021 décision à prendre à la prochaine réunion du mois de juin.

Mr HARDOUIN nous fait part des remerciements reçus de la part des Ailes Longuéennes pour la subvention 2021.

**Décision du Conseil :**

*Après en avoir délibéré, les membres présents votent les subventions de l'année 2021 pour les dépenses de fonctionnement des associations ou administrations suivantes :*

❖ Restos du Cœur.....	250,00 €
❖ C.E.G. St Joseph de Longué.....	300,00 €
❖ CES F. Truffaut.....	300,00 €
❖ Refuge du Loup Blanc.....	100,00 €

---

### VOTE DES TAUX

---

**Décision du Conseil :**

*La suppression du produit de taxe d'habitation (TH) en 2021 est compensée par le transfert de la part départementale du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).  
Ainsi, le taux communal de TFPB relatif à l'année 2021 est égal à la somme du taux de référence départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 et du taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020.*

*Vu l'article 1639 A du CGI,*

*Le Conseil Municipal de SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE, après en avoir délibéré à l'unanimité :*

- ❖ *Décide de ne pas augmenter ses taux en 2021 et précise que le taux de référence de la TFPB sera ajouté au taux de référence de la TFPB du Département ;*
  
- ❖ *Vote les taux 2021 des taxes d'imposition à :*
  - *Taxe Foncière Bâti* 40,56 %  
*(dont taux de référence communal 19,30 % + taux référence départemental 21,26 %)*
  - *Taxe foncière Non Bâti* 27,33 %

---

### TRAVAUX VOIRIES 2021

---

Les travaux ont été effectués par l'entreprise COLAS pour la rue d'Anjou. La route de la Balastière reste à venir.

**- Demande de devis pour 10 Tonnes de PATA réparties sur les routes :**

Colas..... 13 020,00 € TTC  
Luc Durand ..... 8 820,00 € TTC  
Eiffage..... 8 215,20 € TTC

**Décision du Conseil :**

*Mr le Maire propose trois devis de PATA 2021, pour 10 tonnes à répartir sur les routes.  
Les devis présentés sont les suivants :*

*Colas ..... 13 020,00 € TTC  
Luc Durand ..... 8 820,00 € TTC  
Eiffage..... 8 215,20 € TTC*

*Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise Eiffage pour un montant TTC de 8 215,20 €.*